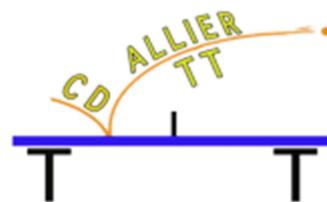


REGLEMENT 2022-2023
CHAMPIONNAT JEUNES PAR EQUIPE



Article 1 : Conditions de participation

Les championnats jeunes sont ouverts sur inscription libre à tous les joueurs et joueuses licenciés traditionnels dans une association du comité, des catégories poussins-poussines à juniors.

Article 2 : Format de la compétition

Deux formes de compétition sont utilisées :

- ⇒ Montée / descente,
- ⇒ Tableau par équipe.

Elles se déroulent sur 3 tours + 1 journée des titres.

- Journée 1, 06/11/22 : Montluçon.
- Journée 2, 18/11/22 : Lapalisse.
- Journée 3, 19/02/23 : Montbeugny.
- Journée 4, 18/06/23 : Montluçon.

Les joueurs(ses) débutants participent à tout ou partie des tours prévus et sont sélectionnés pour la journée des titres en fonction de leur résultat sur les 3 tours.

Les joueurs(ses) confirmés participent à tout ou partie des tours prévus ainsi qu'à la journée des titres.

Article 3 : Répartition des inscrits

Les joueurs et joueuses seront placés dans deux tableaux :

- Montée / descente : match'ping.
- Match par équipe.

Article 4 : Déroulement sportif

Chaque tableau se dispute dans un format différent :

4.1 Le tableau Match'ping

Les joueurs inscrits s'affronteront suivant le principe de montée / descente.

Selon le nombre d'inscrits, différentes rotations pourront avoir lieu selon la catégorie de chaque joueur.

4.2 Le tableau Match par équipe

Les parties sont jouées de façon continue dans l'ordre de la feuille de rencontre. Dès qu'une partie est terminée, la partie suivante est lancée.

2 simples et 1 double.

Formule des rencontres : -

- ❖ Equipes de deux ou trois joueurs en un groupe unique ou répartis par poule selon le nombre d'inscrits.
- ❖ Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A et B (C), les deux joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W et X (Z).

- ❖ Chaque joueur joue une partie de simple + un double en suivant l'ordre ci-après : AW-BX-Double.
- ❖ Les joueurs les mieux classés sont placés en A ou W (en fonction des classements officiels de la phase en cours).

NOUVEAUTE 2022-2023 :

Cette formule se déroulera, selon le nombre d'inscrits, sous la forme de **deux tableaux**, regroupant les joueurs membre d'une même équipe selon la somme de leur classement. C'est la somme des points des deux meilleurs joueurs qui est retenue.

- **Tableau moins de 1200 points,**
- **Tableau plus ou égal à 1200 points.**

4.3 Remise des récompenses

Les récompenses ne sont remises qu'aux joueurs(ses) qui restent pour le podium. Ils devront se présenter en tenue sportive pour la cérémonie des récompenses sur le podium.

Article 5 : Juge-arbitrage

La compétition est placée sous l'autorité d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Article 6 : Arbitrage des parties

Si c'est possible, le Juge-Arbitre désignera des Arbitres joueurs, sinon les joueurs d'une partie devront s'arbitrer eux-mêmes.

Article 7 : Retard

Si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 8 : Abandon

Tout joueur abandonnant au cours d'une partie, est battu pour la partie et n'est pas autorisé à jouer les parties suivantes.

Article 9 : Montant de l'inscription

Le montant de l'inscription est de 3€ par joueur, quel que soit le nombre de tours joués.

Article 10 : Conditions matérielles

10.1 Tables – Filets – Raquettes

Les tables et filets doivent être homologués FTTT ou ITTF.

Les joueurs doivent avoir une raquette dont les revêtements sont agréés par l'ITTF (liste consultable sur www.laura-tt.fr ou www.fft.fr).

10.2 Choix des balles

Celles-ci sont fournies par l'association organisatrice, qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la compétition.